



Département des LANDES

Arrondissement de DAX

Canton de PAYS

MORCENNAIS TARUSATE

## COMMUNE DE MEILHAN

Procès-verbal des délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEILHAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Patricia LOUBERE, Maire, après convocation légale.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	15	Date de la convocation 02/04/2025
Nombre de membres présents	10	
Nombre de pouvoirs	02	Date de la publication
Nombre de suffrages exprimés	12	
Quorum	08	

**Présents** : M<sup>me</sup> LOUBERE Patricia, M<sup>me</sup> HUREL Catherine, M. CHABANNE Eric, M. LAULOM Vincent, M. LOUBERE David, M<sup>me</sup> LAPETRE-TAUZIET Nadège, M. SOUX Benoit, M<sup>me</sup> LINXE Justine, M. TESTEMALE Maurice, M<sup>me</sup> CHARON-BURNEL Mathilde.

**Excusés** : M. LACOSTE Claude, M. MEURIS Olivier, M<sup>me</sup> DESPOUYS Véronique, M<sup>me</sup> ILHARDOY Sandra

**Absente** : M<sup>me</sup> DUCROT Stéphanie

**Procurations** : M. Lacoste a donné procuration à Mme Loubère, M. Meuris a donné procuration à M. Lacoste, Mme Despouys Véronique a donné procuration à Mme Hurel

**Secrétaire de séance** : Mme Linxe Justine

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

**DELIBERATION 2025 - 016**

Le Conseil Municipal de la Commune,



Après avoir examiné le Compte Financier Unique 2024 (CFU), statuant sur le fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 467 069,85 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Réalisation	Fonctionnement	Investissement
Prévisions		
Dépenses	1 391 237,17	735 977,25
Recettes	1 391 237,17	735 977,25
Réalisé		
Dépenses	1 139 323,75	479 016,88
Recettes	1 327 599,16	352 868,14
Déficit ou excédent reporté au 002 (fonctionnement) et 001 (investissement)	278 794,44	2 356,81
<b>Total réalisé</b>	<b>467 069,85</b>	<b>- 123 791,93</b>
Restes à réaliser		
Dépenses	0,00	54 104,09
Recettes	0,00	72 346,00
<b>Total Restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>	<b>18 241,91</b>
<b>Solde</b>	<b>(Excédent) 467 069,85</b>	<b>(Déficit) - 105 550,02</b>

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Résultat d'investissement (001) - 123 791,93 €
- Affectation en réserve (1068) 134 725,98 €
- **Résultat de fonctionnement reporté (002) 332 343,87 €**

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Suivent les signatures au registre,

Le Secrétaire de séance  
Mme Justine LINXE

Le Maire  
Mme Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64 000 Pau Cédex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://telerecours.fr/>). »